

EXTRAIT DU STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2015

5. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Le point 5 porte sur le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU. Le fil conducteur du PLU que nous sommes en train de construire doit être et est l'attractivité de notre Ville : faire de Colmar le pôle économique du Centre Alsace tout en continuant à offrir à notre population un cadre de vie agréable, celui d'une ville à taille humaine où il fait bon vivre tout en permettant à notre jeunesse de s'épanouir et de se projeter dans l'avenir. Il faut en effet donner à nos jeunes l'occasion de s'installer à Colmar et d'y trouver un emploi. Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en place une méthode ambitieuse, participative et la plus pragmatique possible, car dans un domaine où il y a beaucoup, d'ailleurs trop de règles et d'obligations, il ne faut surtout pas en rajouter, ni se lier les mains plus que de besoin. Nous avons donc conçu un diagnostic précis de la situation concernant Colmar, pour savoir où l'on est, pour savoir où l'on veut aller. Nous avons tiré profit de l'ancien PLU en développant des études pointilleuses relatives au renouvellement urbain, à la consommation des espaces agricoles qui viennent étayer et justifier nos choix pour le sujet débattu ce soir. Nous avons également multiplié les contacts avec les professionnels : promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, architectes, notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, commerçants, Chambres de Métiers et d'Agriculture, maraîchers, le CESEC, le Conseil des Sages, le Conseil Municipal des enfants et l'École d'Architecture de Strasbourg avec laquelle nous avons un partenariat. Puis, pour partager ce diagnostic et vous proposer le document qui est soumis à débat ce soir, nous avons mis en place un groupe de travail composé d'élus de la majorité comme de l'opposition. Ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises. Tout cela a permis de bâtir une stratégie qui vise un développement raisonné à la fois volontariste et respectueux de l'environnement et enfin, de définir les orientations du PADD soumis à discussion ce soir.

Bien sûr, cela a été mis en musique grâce au travail de notre bureau d'études, Mme OBERLE et des services municipaux dont je veux citer ici Laetitia MAUS et Éric BRAUMANN. Comme cela va vous être démontré dans un instant lorsque Mme OBERLE pour le bureau d'études prendra la parole et vous exprimera un certain nombre de diapositives, nous en sommes

encore au stade du débat. Avant l'arrêt, puis l'approbation de notre PLU, nous aurons encore de nombreuses réunions avec les professionnels, mais aussi directement avec la population colmarienne et les élus composant le groupe de travail pour enrichir le PLU et faire en sorte qu'il soit à la hauteur des enjeux de notre ville pour les prochaines années.

M. le Maire MEYER : En avant la présentation, s'il vous plaît, Madame.

Mme OBERLE : Merci, M. le Maire. La proposition de ce soir vise à introduire la notion de ce qu'est un Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers d'un contexte réglementaire pour nous amener plus précisément aux orientations générales qui vous sont proposées ce soir sachant que l'ensemble donnera lieu à débat de votre part sans vote.

Le contexte réglementaire est extrêmement mouvant dans la mesure où le Plan Local d'Urbanisme est un document juridique qui s'inscrit dans un environnement législatif très mouvant, un certain nombre de lois étant intervenues ces dernières années. L'objectif étant de préparer l'avenir du territoire colmarien au travers d'un réel projet qui s'articule autour d'un certain nombre de thématiques qui ont fait l'objet du diagnostic que M. HEMEDINGER a évoqué. Il s'agit notamment de développer les secteurs d'évolution du territoire et de planifier un certain nombre de projets pour que l'ensemble du territoire puisse évoluer de façon raisonnable comme le disait M. HEMEDINGER et de manière coordonnée sachant que le futur Plan Local d'Urbanisme va permettre de déterminer ce que nous aurons le droit de construire sur l'ensemble du territoire communal puisque les permis de construire sont définis sur la base du futur PLU. Ainsi que le rappelait M. HEMEDINGER, le PLU a également une obligation de réflexion sur la façon de diminuer la consommation d'espace. C'est l'une des thématiques que nous aurons également à aborder. Il s'agit de montrer comment nous sommes vertueux en termes d'économie d'espace. Nous devons fixer les objectifs de modération de consommation d'espace.

Il s'agit également de rappeler que le PLU n'est pas un document qui se fait en « chambre » sur les seuls éléments délimités par les élus de Colmar, mais s'inscrit dans un certain nombre de thématiques, notamment environnementales, mais pas que, définies à l'échelle supracommunale ou intercommunale. On a plus particulièrement en tête le Schéma Régional de Cohérence Écologique, mais également un certain nombre de réflexions menées ou qui ont été menées par Colmar Agglomération, notamment en terme de déplacement au travers du Plan de Déplacement Urbain et du Programme Local de l'Habitat, le PLH. Le PLU s'insère au travers de ces documents et définit les modalités d'application des permis de construire.

S'agissant des différentes phases du futur PLU, l'une d'elles concerne un diagnostic que les élus ont voulu très fin. Cette phase nous a permis de

définir un certain nombre d'orientations pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui est aujourd'hui soumis à débat comme indiqué par la flèche rouge du diaporama. Nous allons encore avoir tout un travail de transposition de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers du Règlement et du zonage, documents que les habitants et les élus connaissent peut-être un peu mieux. Le groupe de travail reviendra vers vous au moment de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et de son approbation, les deux phases clés du projet communal.

La concertation vous a été présentée par M. HEMEDINGER, je n'y reviens pas. Nous avons eu un certain nombre de travaux très larges avec différents interlocuteurs pour arriver plus rapidement aux différentes orientations du projet qui vous est proposé ce soir.

Il faut peut-être rappeler que le diagnostic doit répondre à un certain nombre de thématiques que vous avez dans la partie droite de votre diapositive. Ce diagnostic fin a notamment permis d'affirmer ou en tout cas d'avoir une connaissance poussée du territoire de manière à définir des orientations qui permettent d'exprimer le projet politique de la Ville, c'est-à-dire comment est envisagé le développement du territoire communal à l'échelle des 15-20 ans à venir, dans la mesure où ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable servira à la transposition sous forme de Règlement et de zonage que j'évoquais tout à l'heure.

La position stratégique du territoire colmarien est certes une évidence, mais qui est confortée par le Schéma de Cohérence Territoriale que ce soit celui en vigueur aujourd'hui ou celui en cours de révision au travers duquel l'Agglomération de Colmar au sens administratif du terme montre sa volonté d'être renforcée, en tout cas d'assurer un développement équilibré et maîtrisé de l'ensemble du territoire dans lequel s'inscrit Colmar avec une véritable volonté de limiter la consommation de foncier.

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable figurent dans le document rédigé et complet transmis en préalable à la réunion de ce soir. Je ne reviendrai pas dessus, vous aurez l'occasion de les reprendre tout à l'heure.

S'agissant de l'organisation du diaporama, il vous est proposé dans un premier temps les éléments marquants du diagnostic. Bien évidemment, les centaines d'heures que nous avons pu passer sur ce diagnostic ne sont pas reprises ici, mais en tout cas, les points clés qui nous ont amenés à définir ou en tout cas à vous proposer des orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ces orientations, thématique par thématique, définissant un axe stratégique à l'échelle du projet ou de l'avant-projet de PADD.

Dans le domaine de l'économie, les grands points du diagnostic sont la concentration au niveau de la Ville de Colmar d'une prépondérance d'emplois et de sociétés puisque la Ville de Colmar est vraiment le point centre du niveau d'emplois et du nombre d'entreprises situées sur l'agglomération. En parallèle, on se rend compte également qu'on a relativement peu de foncier disponible en zone économique alors même qu'on a eu à répondre ces dernières années à des demandes d'implantation de grandes entreprises, notamment Liebherr qui nécessitent de pouvoir débloquer rapidement du foncier rapidement sur de grandes emprises. Ces éléments ont également guidé notre réflexion en parallèle à la prise de poids de l'appareil commercial qui répond – et les éléments du SCOT l'ont bien montré – à des besoins qui dépassent très largement les besoins du Centre Alsace. Le niveau de commerce à Colmar est très important et fait une partie de l'attractivité du territoire.

En termes de diagnostic, ces éléments se traduisent par des propositions d'orientation qui sont, notamment en terme d'offre foncière, de développer de nouvelles offres de terrain pour des activités économiques. Deux sites sont bien identifiés à ce stade de la réflexion : le sud du territoire avec les sites dans le prolongement de l'INRA et du Biopôle et un deuxième site qui viendrait s'implanter à l'est de l'autoroute A35. Ces deux sites doivent répondre à des logiques d'implantation d'entreprises différentes pour répondre à quelque chose de plus équilibré au niveau du territoire.

Une deuxième orientation est le maintien de l'équilibre commercial puisque l'on a à la fois le commerce de proximité, en tout cas le commerce de centre-ville, mais également les grandes zones commerciales au nord de Colmar, l'ensemble devant contribuer à un équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire. Cette thématique de commerce interroge également sur la place que doit avoir le commerce dans certains secteurs de la Ville en fonction des zones dans lesquelles on se trouve, notamment les zones économiques. Faut-il cibler l'implantation de commerces de différentes natures ? L'une des orientations que nous vous proposons est de se poser cette question-là de se dire qu'on n'implantera pas forcément le commerce de la même manière quel que soit le secteur où l'on se trouve dans Colmar. Une question se pose également sur le commerce de proximité qui devrait être développé un peu davantage dans certains secteurs.

En terme d'habitat, et toujours pour répondre aux objectifs de pôle commercial et de pôle économique sur le territoire de la Ville, le SCOT rappelle que l'on a un objectif de ville centre sur le Centre Alsace, ce qui doit concentrer les besoins en logement, en emploi et en équipement alors qu'en parallèle on a assisté – comme c'est le cas pour de nombreuses villes de la structure de Colmar – à un ralentissement de la croissance démographique au profit des communes périphériques. Il faut noter également un coût du

foncier qui ne permet pas forcément à certains ménages de s'implanter sur le territoire colmarien.

Face à cela, les orientations proposées à l'échelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont d'inverser le processus ou en tout cas de le redynamiser en développant des possibilités d'accueil des populations qui permettraient d'arriver à une population globale de 75 000 habitants en 2035, notamment par la production de logements de l'ordre de 8 500 sur l'ensemble du territoire colmarien, d'une part pour répondre aux objectifs de croissance démographique, mais également aux phénomènes que l'on rencontre un petit peu partout, c'est-à-dire le desserrement des ménages et le renouvellement du parc ce qui conduirait globalement à une production d'environ 425 logements par an, offre de logements qui serait à faire de manière relativement diversifiée entre l'offre locative et l'accession à la propriété.

Ce point fort en terme de positionnement de l'Agglomération Colmarienne tant sur le plan économique que sur le plan de l'offre de logement et d'équipement doit se traduire aussi par la prise en compte du foncier qui existe aujourd'hui à l'échelle de l'enveloppe urbaine puisqu'on a globalement identifié 17 hectares de terrain qui pourraient être mobilisés et dont certains sont déjà classés en zone urbaine. Pour répondre aux objectifs en matière économique, nous avons également des besoins de croissance de superficies destinées à la vocation économique. Croissance de l'habitat en endogène sur les zones urbaines déjà existantes et croissance de l'habitat en zones d'extension. L'ensemble a été chiffré à environ 130 hectares. Croissance à vocation économique pour environ 70 hectares sachant que toute une réflexion est proposée en parallèle sur la densification des différents secteurs de Colmar qui pourraient être modulés en fonction des quartiers et des aménités qu'il pourrait y avoir à proximité : transports en commun et services de proximité.

Dans le domaine de l'agriculture, le point important du diagnostic est l'existence à l'intérieur même de l'enveloppe urbaine d'un certain nombre d'exploitations agricoles qui peuvent être fragilisées par cette proximité avec l'habitat. Il s'agit essentiellement d'exploitations maraîchères, les exploitants viticoles étant plus à l'extérieur de la Ville. En parallèle, il existe un encadrement législatif renforcé en matière de constructibilité agricole. Il n'est donc pas forcément évident de construire lorsqu'on est exploitant. Un certain nombre de constructions sont pour certaines d'entre elles encore des constructions agricoles en dehors de la Ville, plus particulièrement le secteur de la Mittelharth et celui au sud de la Ville de l'autre côté de la voie de chemin de fer qui posent un certain nombre d'interrogations en termes d'évolution. Cela se traduit en propositions d'orientation par une réelle prise en compte des exploitations qui existent à l'intérieur de l'agglomération, en

tout cas à l'intérieur de l'enveloppe urbaine en proposant des secteurs qui pourront rester en zone agricole et des secteurs qui pourront se transformer en zone d'extension à vocation d'habitat a priori, et également par un objectif fort de préservation des terres viticoles et maraîchères, notamment au travers de la Mittelharth et des constructions au sud de la voie ferrée.

Au niveau des équipements, Colmar possède une offre très importante qui s'explique au moins pour partie par son positionnement de chef-lieu de département. Du coup, l'offre d'équipements culturels, sportifs est très importante. En revanche, dans un certain nombre de secteurs, cette offre est beaucoup plus faible au niveau local, notamment pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance.

Les orientations proposées au travers du PADD sont justement :

- de permettre et de faire en sorte que les grandes infrastructures ou les grands équipements qui existent aujourd'hui puissent continuer à fonctionner. Le PLU doit le permettre ;
- à un niveau plus intérieur, de permettre à tous d'accéder à des équipements de proximité et de quartier par le développement dans certains secteurs de petits équipements scolaires ou de proximité ;
- de renforcer les espaces sportifs et de loisirs, on a en tête la base de loisirs et certains équipements de quartier des loisirs de nature. Il a été par exemple question d'un deuxième parcours de santé lors du Conseil des Sages.

En matière de déplacement, le PLU se trouve un peu plus démunie dans la mesure où cette thématique est largement encadrée par l'intercommunalité, notamment par le PDU. À l'échelle de l'agglomération, notamment pour ce qui concerne les transports en commun, mais au travers du PLU un certain nombre de démarches peuvent être initiées. Il reste à définir à l'échelle du territoire la question du barreau sud ainsi que la question des accès d'entrée dans Colmar aux heures de pointe sachant que la voiture reste quand même un mode de déplacement très utilisé. Un certain nombre d'axes avenue d'Alsace, route de Strasbourg et route de Bâle sont vraiment de grands axes qui rendent difficiles certains déplacements, notamment des jonctions interquartiers à pied ou à vélo extrêmement compliquées. Toute une thématique « stationnement » reste très présente sur le territoire colmarien.

Au travers du PADD, il est proposé de réfléchir à ces échanges entre quartiers, notamment au travers de jonctions à réaliser, de se poser aussi la question des obligations qui pourront être faites aux différents projets en matière de stationnement et de les adapter, de créer des liaisons relativement structurantes, je pense notamment à l'axe qui va déboucher ou

qui devrait déboucher sur le pôle à créer autour de la route de Bâle et la question de la requalification des entrées de ville.

En matière d'environnement, le territoire comporte un certain nombre d'espaces tout à fait riches en termes de biodiversité et reconnus en tant que tels, notamment des secteurs classés au titre de Natura 2000. Au-delà de ces grands espaces, nous avons également tout un maillage vert à l'intérieur de la ville au travers de différents petits parcs, cheminements, coulée verte, qui participent aussi à la biodiversité plus locale du territoire. Le risque naturel est clairement identifié, même si par ailleurs, des risques plus modérés existent, notamment certains risques liés à des entreprises industrielles.

Au travers du PLU, il est proposé de protéger toutes ces continuités écologiques, ces réservoirs, de bien prendre en compte les espaces de nature en ville, tous ces petits parcs, ces squares qui existent, les coulées de La Lauch et de l'Ill et d'autres et d'encadrer fortement la constructibilité dans les secteurs les plus soumis à risques.

En termes de patrimoine et de paysage urbain, l'identité colmarienne se décline à l'échelle de différents quartiers, chacun très identitaire. Des espaces de respiration, les squares, les jardins, les parcs publics contribuent aussi à une qualité de vie que l'on reconnaît tous à Colmar. Des questionnements se posent de plus en plus sur les nouvelles formes architecturales. On n'est plus nécessairement dans les mêmes façons de construire, notamment la question des toitures-terrasses est souvent relevée. On a également une problématique à voir toutes ces constructions qui sont implantées à l'extérieur de l'enveloppe urbaine puisqu'elles sont aussi génératrices de consommation foncière, de déplacement, etc.

Au travers des orientations, il est proposé de préserver cette diversité des quartiers, notamment au travers du Règlement adapté, de conforter ces espaces de respiration pour qu'ils continuent à exister et à être support de cadre de vie, de se poser les bonnes questions selon les quartiers en termes de règle d'implantation, de règle architecturale et de limiter assez fortement les possibilités de construire, notamment dans les secteurs de la Mittelharth et des maraîchers, au sud de la voie ferrée.

Voilà les grands éléments que l'on pouvait vous présenter au travers du PADD et qui vous ont été soumis dans le document qui vous été transmis.

Très rapidement, nous pouvons rappeler que nous sommes ce soir dans une logique de discussion sans vote, nous continuerons à travailler sur les outils de transposition du PADD au travers du Règlement et du zonage. Bien évidemment, la concertation se poursuivra tout au long du processus jusqu'à ce que le PLU soit arrêté, a priori au mois de mai prochain pour être

soumis à enquête publique à la rentrée 2016 sachant que le PLU devra être approuvé avant fin mars 2017.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, petite précision : l'objectif des 75 000 habitants n'est pas à horizon 2035, mais 2025.

Mme OBERLE : Pardon.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est une petite coquille dans le document.

Mme OBERLE : Excusez-moi.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Ce débat que vous proposez ce soir sur le PADD est bien sûr une première étape dans l'élaboration du PLU après son annulation en avril 2011, notamment suite à des projections démographiques trop optimistes. Or, il s'avère que cet optimisme est visiblement incurable puisque non seulement on nous dit qu'on devait atteindre 75 000 habitants en 2035, maintenant on nous dit 2025. Si l'on considère l'évolution entre 2002 et 2012, le gain avait été de 2 078 habitants. Si je ne me trompe, 75 000 habitants, ce sera pour 2050, mais bon, en dehors de ce calcul, je peux me tromper.

Comment ne pas être d'accord avec les orientations aussi générales que celles qui nous sont présentées ? Il est évident que personne ne peut être contre ce qui ressemble à une tentative de résolution de la quadrature du cercle puisque le PADD a l'ambition de réussir à peu près tout et son contraire, puisqu'il s'agit d'assurer à la fois le développement économique, le développement des logements et de l'emploi, tout en préservant les ressources et les espaces, notamment agricoles. On ne peut évidemment être que favorables si on arrive à réussir tout cela.

Nous avons une question plus précise sur l'orientation 5 de l'axe qui est – je vous le rappelle – « Confirmer la place de Colmar comme moteur économique à l'échelle du grand territoire ». Cette orientation comprend notamment une volonté de favoriser la diffusion de commerces et de services de proximité en complémentarité avec le centre-ville, d'assurer la répartition de l'offre commerciale du quotidien et donc, d'assurer des implantations de commerces et de services de proximité en complémentarité de l'offre de centre-ville. Il est évident que cette volonté ne saurait être subordonnée à l'adoption du prochain PLU et que vous travaillez d'ores et déjà à la réussite de cet objectif, entre autres en ce qui concerne la réimplantation d'un commerce dans l'ex-supermarché Match. Aussi, je voudrais profiter de l'examen de ce PADD pour vous demander de nous faire un point sur l'état

d'avancement des discussions concernant la reprise de la friche Match, avenue de Paris.

Par ailleurs, alors que ce PADD présente une grande et belle ambition, nous reviendrons certainement sur un certain nombre de points au moment où il sera transcrit en PLU. J'allais poser une question concernant la gouvernance, mais le 1^{er} Adjoint y a répondu dans son propos liminaire puisqu'il a dit que de nombreuses réunions auraient lieu avec la population colmarienne. Nous nous en réjouissons, c'est exactement ce que nous souhaitions apprendre ou avoir en confirmation en plus, bien sûr des enquêtes publiques obligatoires liées au PLU. Je vous remercie et j'attends une réponse, s'il vous plaît.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si l'on doit commenter le document qui nous a été remis ou la présentation qui a été faite ce soir et qui est beaucoup plus complète et intéressante que le document puisque certains chiffres ne s'y retrouvent pas. Avant de lire le PADD, cela a été rappelé et il faut savoir ce que c'est. Il s'agit en fait d'un document qui définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement. Ce document est appelé à être simple, concis et à donner une information claire aux habitants sur le projet territorial. Il s'agit aussi d'un document politique qui exprime des objectifs et un projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon des 10 à 20 ans à venir. Ce document doit s'inscrire dans le principe du développement durable. Autant vous dire que je me suis réjoui de lire ce document et il est vrai que certains passages m'ont intéressé, ceci dans tous les chapitres, par exemple : « Renforcer le centre-ville comme pôle commercial majeur », « Favoriser la construction de logements durables », « Valoriser les circuits courts », « Renforcer les équipements sportifs et de loisirs », « Structurer le réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération », « Protéger les espaces naturels et les ambiances végétales » ou encore « Valoriser les formes urbaines plus économes d'espace ». Ce ne sont que des exemples.

Pourtant, au bout de ces 61 pages, j'étais un peu déçu. Je n'ai pas trouvé ce que j'attendais dans ce document. En le relisant, je me suis finalement rendu compte que chacun pouvait y trouver ce qu'il voulait. En effet, si l'ensemble se pare de la couleur du développement durable, il y a suffisamment de contradictions ou d'imprécisions pour qu'on ne sache pas quels sont les projets pour la Ville. En matière de foncier, par exemple, on souhaite modérer le rythme de consommation des espaces agricoles et notamment maraîchers, mais un peu plus tôt, on parle de constructions dans les quartiers sud, précisément là où se trouvent les maraîchers. Si les

secteurs constructibles sont clairement identifiés, et encore pas tous, les secteurs à protéger sont beaucoup plus flous, à part le vignoble. Quand je dis « pas tous », c'est que dans le PADD qui nous a été remis, on parle essentiellement de construire au niveau de la Croix Blanche, mais dans le document qui nous a été remis, il ne me semble pas avoir lu qu'il était possible de construire au nord-est, de l'autre côté de l'autoroute. Or, vous l'avez proposé ce soir sur votre diaporama.

Il en va de même dans le domaine de la mobilité. À plusieurs reprises, on parle de diminuer la part de la voiture et pourtant, il est écrit que votre principale priorité est le barreau sud alors que nous savons que cette route inutile et très coûteuse ne se fera pas. Le problème de Colmar n'est pas son contournement, mais les déplacements pendulaires entre son centre et les villages périphériques.

Dans le développement économique, c'est la même chose, vous souhaitez développer le commerce en centre-ville, mais en même temps, vous confortez les zones commerciales en périphérie.

Au-delà de ces contradictions, le document est très long et redondant. Il comporte beaucoup de chapitres ou axes, 8 en tout, eux-mêmes encore divisés en orientations alors que le document devait être concis. Il contient beaucoup de répétitions. En regardant ce qu'il s'est fait ailleurs, on peut constater que des collectivités présentant des PADD avec seulement 3 axes, ce qui simplifie la compréhension de la volonté politique. À Strasbourg, par exemple, les thématiques sont très proches de celles de Colmar, mais regroupées différemment sur l'attractivité, la proximité et la durabilité, ce qui à mon sens est beaucoup plus lisible. D'ailleurs, à Strasbourg, le PLU est intercommunal et vu le nombre de fois où il est fait référence à l'agglomération dans le PADD colmarien, je suis conforté dans ma conviction que nous aurions pu faire un PLU intercommunal au niveau de l'agglomération.

Alors que ce document devrait nous projeter dans le futur – 10 ou 20 ans, je le rappelle – il est beaucoup plus tourné vers le passé sans aucune autocritique, bien au contraire, puisqu'il nous promet une continuité sans changement. Les seules informations que nous avons sont la volonté de la Ville de construire au sud de l'INRA, de relier la Croix Blanche à la route de Rouffach, donc j' imagine de construire un pont ou un tunnel et de poursuivre l'urbanisation des quartiers sud. Tout le reste est beaucoup plus flou.

Je terminerais mon intervention par quelques questions, notamment concernant la voie ferrée jusqu'à Volgelsheim. Pourquoi ne pas avoir la même attitude que pour le barreau sud en affirmant qu'il s'agit d'une priorité pour la Ville et ne pas juste préciser que nous maintiendrons cette voie

ferrée ? Concernant les drives, je lis que vous souhaitez encadrer leur implantation, mais je n'ai pas compris si vous souhaitiez les décourager ou les encourager. Vous exprimez le souhait de compléter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs, pourquoi ne pas citer expressément la création d'une salle d'athlétisme ? Enfin, vous dites que vous relèveriez le défi de la transition énergétique dans l'urbanisme, iriez-vous plus loin qu'une simple subvention ?

Pour finir, mais c'est un détail, vous listez page 34 les équipements culturels. Je suppose que si le théâtre de la CDE n'y est pas, ce n'est qu'un oubli. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je reviens sur le problème démographique qui est fondamental. Si l'on veut atteindre 75 000 habitants en 2030, il faudrait se marier avec Horbourg-Wihr ce qui nous permettrait d'atteindre 75 000 sans problème. D'après les tendances actuelles, je ne vais pas reprendre les chiffres qui ont déjà été donnés, on arriverait à 70 000 habitants à l'échéance du PLU, donc en 2030, mais ce chiffre de population conditionne ensuite l'offre de logements et là aussi, on est largement au-dessus de la tendance actuelle. Je reprends les chiffres du Plan Local d'Habitat de Colmar Agglomération, on est actuellement à une construction de 330 logements par an sur Colmar et vous espérez 430 logements par an dans le PADD avec bien sûr tous les équipements qui s'en suivent. Évidemment, si la population augmente à 75 000 habitants, pourquoi pas 80 000 ou 90 000 ? On a apparemment le mirage de Mulhouse ou de la grande ville, l'agglomération où il sera de plus en plus difficile de vivre correctement. La qualité de vie à Colmar est indéniable, il faut la préserver à tout prix. Cela passe par une maîtrise démographique qui est déjà inscrite dans les faits puisque la population colmarienne augmente de 0,21 % par an. Les seules villes qui augmentent plus se situent à l'est de Colmar. C'est dans le PLH, c'est Horbourg, Jebbsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, etc. À l'ouest, c'est négatif, population quasiment en baisse, sans doute à cause du prix du foncier, également. Là aussi, c'est un problème de Colmar. Attirer de jeunes couples avec des enfants, je veux bien, mais à quel coût ? Peut-être en logements sociaux, mais pas en logements propriété privée, accession à la propriété avec tous les prêts à taux zéro, etc. Vous extrapolez donc sur 435 logements sur Colmar alors que nous sommes actuellement à 330. Bien sûr, cela entraîne des équipements nouveaux nécessaires. Comme on l'a toujours dit, tant que le bâtiment va, tout va. Il faut construire pour construire, mais cela n'a pas beaucoup de sens si c'est simplement pour faire du chiffre de béton, de bétonnage et d'asphalte. Pour nos aménageurs, il faut déménager le territoire pour asphalté si possible la nature et construire sur la nature qui reste encore à Colmar. Il n'y a plus

tellement de zones vertes sur Colmar. Si le sud est de nouveau entaché d'urbanisation comme dans le précédent PLU, on est mal partis pour la validation du PLU parce que là, les chiffres sont repris, mais en les modérant un peu, bien sûr. Par rapport au PLU de 2006/2007, on modère simplement les besoins de logements, la consommation foncière d'un tiers à peu près, mais c'est tout. Autrement, c'est la même tendance. Il n'y a pas de développement durable. En fait, ce n'est pas du développement durable. Il faut consommer de l'espace - 130 hectares minimum - pour assurer un surcroît de population et donc, une qualité de vie moindre au débouché de tout cela. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues. D'abord, Mme VALENTIN, merci pour vos propos. Vous parlez d'une grande et belle ambition pour Colmar du document qui vous est présenté. Oui, je partage tout à fait votre sens du consensus et votre modération. J'adhère évidemment puisque ce sont exactement les termes que j'ai employés pour la définition du PLU.

Ensuite, vous dites que le PLU - et c'est un peu aussi ce que vient de dire Guy WAEHREN - a été annulé parce que nous avions été trop optimistes dans la prévision démographique. Deux choses. D'abord, ce n'est pas vraiment pour cela que le PLU a été annulé, il l'a surtout été pour des questions de forme plus que pour des questions de fond parce qu'on n'avait pas suffisamment justifié sur la forme les objectifs que nous avions fixés. C'est ce qui nous a été reproché alors que l'étude environnementale avait été faite par un spécialiste et avait été jugée comme étant mal faite. C'est essentiellement pour cette raison que le PLU a été annulé.

Il y a parfois une querelle des chiffres parce que l'INSEE fait des sondages et si l'on regroupe le recensement réalisé par sondage et qui n'est plus un recensement physique comme cela se faisait avant avec les branchements électriques que l'on peut avoir chez les fournisseurs d'électricité ou avec les permis délivrés chaque année, on se rend compte que Colmar est aujourd'hui plus proche en réalité de 69 000 habitants qu'autre chose. Finalement, en regardant les prévisions faites dans le PLU annulé, on est plein dedans. Cela vous montre d'ailleurs que les projections faites n'avaient pas été si mal faites. En même temps, je réponds sur ce point à Guy WAEHREN, la progression telle qu'elle est prévue correspond finalement à la tendance observée ces dernières années à Colmar. On arrivera bien à 75 000 habitants et on y arrivera aussi, parce que si nous avons une ambition de développer la ville et de la rendre plus attractive et si nous avons mis en place toute la politique menée ces dernières années, des équipements nouveaux, de la bonne gestion, un cadre de vie amélioré, c'est

aussi pour que Colmar soit attractive. À un moment donné, il faut pouvoir bénéficier de cette attractivité, y compris en terme de progression démographique.

Ensuite, vous dites – Mme VALENTIN – que les orientations sont trop générales. C'est un peu l'exercice de style d'aujourd'hui, c'est un débat sur les orientations générales. Nous aurons l'occasion dans les prochaines phases d'être un peu plus précis et d'en rediscuter, mais nous donnons bien une priorité aux commerces de proximité et de services dans le cadre de ce PLU sachant que des zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation auront également besoin de ces commerces de proximité hors centre-ville de façon à limiter les déplacements en voiture parce que les personnes devront pouvoir trouver les commerces et les services dont elles ont besoin à proximité de là où elles habitent.

M. HILBERT, vous dites ne pas connaître la présentation qui est faite, mais vous auriez dû la connaître parce que c'est celle qui est directement issue du travail réalisé par le groupe de travail auquel vous étiez associé. En ayant été assidu, si vous l'aviez été totalement, vous auriez été parfaitement au courant puisque c'est justement le groupe de travail qui s'est basé sur le diagnostic réalisé pour pouvoir construire un vrai projet sur la réalité et pas un copier-coller comme cela existe dans de nombreux documents d'urbanisme. Mais vous semblez découvrir le document tel qu'il est présenté ce soir. Et quand vous dites que nous ne faisons pas preuve de modération foncière – et je réponds en même temps à Guy WAEHREN – dans le précédent PLU, nous avions une projection de consommation foncière d'environ 200 hectares par an sur l'ensemble du PLU. Aujourd'hui, nous affichons une étendue de 135 hectares, c'est-à-dire 35 % en dessous. Nous sommes d'ailleurs conformes à l'obligation légale qui pèse sur nous de réduire la consommation foncière, d'expliquer également comment nous le faisons, mais c'est bien l'ambition et l'objectif que nous faisons apparaître. Quand vous dites que nous allons construire dans le quartier maraîcher, oui, où voulez-vous construire du logement ailleurs à Colmar ? Quand vous prenez une carte de Colmar, vous voyez rapidement qu'il n'y a qu'à cet endroit en continuité du bâti existant que nous pouvons ouvrir un certain nombre de zones à l'urbanisation. Pour reprendre également ce que disait Guy WAEHREN, si nous le faisons, c'est à la fois pour permettre à Colmar de continuer à se développer. Si nous voulons attirer de l'activité économique – et c'est ce que nous souhaitons – encore faut-il que les personnes qui viennent travailler ici puissent se loger, encore faut-il que les personnes puissent trouver des terrains, que les jeunes puissent également trouver des terrains comme je l'ai dit dans mon introduction. Et pour trouver des terrains, il faut que le foncier soit à un prix acceptable. Vous savez très bien que moins il y a de terrains, plus ils sont chers et plus les personnes vont

s'installer dans la périphérie de Colmar comme elles l'ont fait ces dernières années et reviennent ensuite le matin en voiture et repartent le soir en voiture. C'est exactement ce que nous voulons éviter. Raison pour laquelle, nous devons ouvrir de manière raisonnable et raisonnée un certain nombre d'espaces à l'urbanisation et à l'habitat. Encore une fois, regardez une carte, nous ne pouvons le faire que dans le secteur maraîcher. C'est pareil pour les zones économiques, vous en avez parlé, là encore, regardez la carte de Colmar, il n'y a pas 3 ou 4 zones, mais 2, celle à proximité de l'INRA – nous en avons parlé – et celle, à terme, de l'autre côté de l'A35. Là encore, notre politique foncière est faite pour assurer un développement économique de la Ville. Le foncier au service de l'économie, c'est l'un de nos objectifs et nous expliquons comment nous voulons le faire. Bien sûr, nous parlons du barreau sud, mais M. HILBERT, ce n'est pas pour encore ramener encore plus de voitures à Colmar, mais justement pour sortir les véhicules qui entrent aujourd'hui dans Colmar, mais qui n'ont rien à y faire. C'est pour continuer le contournement qui a été fait au nord et à l'ouest par le contournement sud pour justement éviter que les personnes qui n'ont pas impérativement besoin de venir dans Colmar le fassent, contrairement à ce que vous dites.

Nous ne parlons pas de la ligne Volgelsheim, nous l'évoquons. Ce n'est pas comme le barreau sud. Aujourd'hui, c'est un projet, nous verrons bien ce qu'il deviendra. D'autres projets vont peut-être venir sur le devant de la scène dans les prochains temps. Nous l'évoquons quand même dans le document.

Enfin, vous dites que nous devrions plus encadrer, c'est trop général. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a un certain nombre d'obligations légales qui s'imposent à nous et bien sûr, nous les respectons. Un certain nombre de stratégies sont définies, nous vous l'avons expliqué et nous le réexpliquerons lors de l'avancée de la procédure. Pour nous, le PLU, ce n'est pas un Gosplan, ce n'est pas une planification impérative parce qu'il ne faut pas se lier les mains. Des contraintes, des lois, des normes et des réglementations pèsent suffisamment aujourd'hui sur les uns et les autres pour ne pas en rajouter parce que c'est brider l'activité économique, c'est brider les entreprises et les ménages qui veulent s'implanter. Nous faisons donc ce qu'il faut faire et nous l'encadrons avec un fil conducteur dont j'ai parlé, celui de l'attractivité de la Ville. Nous n'allons pas trop loin sur ce chemin-là parce que c'est contraire aux intérêts de la Ville.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le 1^{er} Adjoint. Par rapport au groupe de travail, j'ai été très assidu. Je me faisais aussi le porte-parole de l'ensemble des conseillers

municipaux de ce soir qui, pour la plupart, n'assistaient pas à ce groupe de travail et ont découvert la présentation qui a été faite.

Par rapport au quartier sud, si effectivement il n'y avait pas de lois et si on pouvait faire n'importe quoi, c'est un petit peu ce qu'il s'est passé jusqu'à présent et demandez aux Colmariens ce qu'ils pensent de l'urbanisme du quartier sud, du quartier maraîcher où l'on parle d'anarchie. Dans ce quartier, il n'y a pas d'harmonisation, d'homogénéisation des constructions. La plupart des Colmariens trouvent qu'il s'est passé n'importe quoi. Alors, heureusement que des règles se sont imposées pour le PLU depuis le Grenelle de l'Environnement provoqué par Nicolas SARKOZY. Heureusement que des règles proposent et que de nouvelles normes de construction existeront parce que si nous voulons passer par la transition énergétique, heureusement que des règles de construction imposent des bâtiments de plus en plus isolés. Si nous laissons faire le « au moins cher » à chaque fois, nous n'y serions pas, nous n'y arriverions pas. Cela va déjà être très difficile. À force de taper sur les règles, etc., c'est un discours un petit peu populiste, mais qui rendrait les choses vraiment impossibles à faire, en tout cas en termes de développement durable et d'avenir pour la transition énergétique.

Ensuite, par rapport au PLU ou au PADD dont on parle ce soir, il y a quand même plusieurs zones puisque vous expliquez que des secteurs seront plus denses en fonction de l'actuelle situation par rapport au transport, par rapport au PDU, c'est quelque chose qui est normal puisque nous savons très bien qu'une ligne de bus ne peut fonctionner que dans un secteur très habité pour que suffisamment de clients utilisent ce bus, chose actuellement impossible dans le quartier sud. Et pourquoi ? Parce qu'on a permis de construire des logements, des maisons, il me semble avoir entendu parler il y a quelques années d'un lotissement où il fallait au moins 10 ou 11 ares pour construire, c'est énorme, c'est quelque chose qui est à la portée de tout le monde ! Guy WAEHREN parlait d'un couple avec de jeunes enfants, tous les couples avec jeunes enfants peuvent se payer une maison dans Les Erlen avec 11 ares de terrain ! C'est quelque chose qui ne va pas nous amener à 75 000 habitants, c'est certain. Effectivement, de nouvelles règles sont là, il va peut-être falloir densifier le quartier sud, plus avec des lotissements avec des maisons individuelles sur 4 ou 5 ares, voire 11 ares là-bas. Il va donc falloir réfléchir à tout cela et peut-être mieux harmoniser tout ce qu'il se passe sur Colmar et ne pas faire une zone un petit peu privilégiée, nature, quartier sud et puis d'autres zones dans le reste de Colmar où l'on va construire des immeubles et densifier encore parce qu'il va bien sûr falloir passer par là aussi. Je pense qu'il va falloir aussi densifier le quartier sud différemment, mais en même temps protéger les activités maraîchères puisque c'est aussi un objectif qui est prévu dans ce PLU et dans ce PADD et dans ce qui est demandé. Je me demande bien comment vous allez faire.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, sur certains points, nous disons un peu la même chose et vous dites un peu ce qui est dans le document et sur d'autres, nous ne sommes pas d'accord, mais c'est le débat et c'est très bien ainsi. Quand vous dites que je tape sur les règles, je ne tape pas sur les règles en général et d'ailleurs, encore une fois, il y en a plein dans ce document et il en faut, je suis bien d'accord. Je dis qu'il ne faut pas aller trop loin. Regardez l'exemple que j'ai déjà cité, en Allemagne, le coût de construction est de 20-25 % plus cher que celui de la France.

M. le Maire MEYER : Moins cher...

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Moins cher, il y avait déjà eu une coquille comme cela. Moins cher, mais c'est surtout parce qu'il y a plus de normes et de réglementation en France. Pourtant, je ne pense pas que l'Allemagne soit un pays qui souffre particulièrement sur le plan du développement durable. Ce n'est pas sur les règles en général, mais sur le surplus de règles. Maintenant, il en faut. Vous parlez du quartier sud, il est vrai qu'ici ou là, une urbanisation a été parfois un petit peu trop tous azimuts. Cela remonte à de nombreuses années. D'une part, nous ne pouvons pas empêcher les propriétaires de terrain de les vendre et ensuite, des promoteurs ou des architectes de construire des maisons dessus. Nous ne pouvons pas tout empêcher, c'est ainsi. Encore une fois, ce n'est pas notre type d'économie, qu'il y ait des règles ou qu'il n'y en ait pas.

Ensuite, c'est exactement ce que nous avons dit à plusieurs reprises et c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises dans le groupe de travail, il faudra bien sûr se servir d'un certain nombre d'exemples qui ne fonctionnent pas bien aujourd'hui, y compris certains que vous avez cités, je suis parfaitement d'accord pour ne pas refaire la même chose, mais ce n'est pas au moment du débat de ce soir que nous pouvons l'évoquer. Cela sera un peu plus loin dans la procédure et nous aurons à le réévoquer parce qu'il faut se servir d'un certain nombre d'exemples pour faire mieux.

Tout à l'heure, vous parliez de PLU intercommunal, pourquoi ne nous sommes-nous pas lancés dans un PLU intercommunal ? D'abord, quand nous avons lancé la procédure, le PLU intercommunal n'existait pas. Nous avons déjà prévu un bureau d'études, nous avons déjà lancé les travaux, nous n'allions pas jeter cet argent à la poubelle sous prétexte que la loi avait changé. Ensuite, il s'agit d'une volonté à exprimer par l'agglomération et nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Pour terminer, de nombreux éléments intercommunaux se trouvent dans le document que nous sommes en train de voir : le PDU (plan de déplacement urbain), le PLH, le SRCE et le SCOT qui en impose en termes de conformité des documents et dont la vision

globale dépasse les frontières de Colmar. Nous avons donc déjà plein d'éléments intercommunaux.

Et puis, sur les formes d'urbanisme, bien sûr, si vous lisez le document, vous le voyez bien, la maison sur un terrain de 10 ares, c'est terminé parce que les personnes n'ont plus les moyens d'acheter un terrain de 10 ares et d'y implanter une maison. C'est également terminé parce qu'il faut justement économiser le foncier. Cela va générer et cela génère déjà un certain nombre de types d'habitat nouveaux avec des maisons en bande, avec des maisons accolées, avec un mixage entre du petit collectif et du petit individuel, mais là encore, il ne faut pas empêcher non plus le rêve des personnes d'avoir une maison individuelle, il faut l'harmoniser et voir les choses de manière globale, mais sans idéologie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. J'avais posé une question précise. Pouvez-vous ou pas nous faire un point ce soir sur les discussions de la reprise du supermarché Match ?

M. le Maire MEYER : J'allais vous répondre, mais c'est totalement détachable du rapport en ce moment en discussion. Je crois aussi qu'il faudrait cesser de pédaler concernant la population. Je ne suis pas pessimiste. Mais je pars sur la référence qui vient d'être donnée par Guy WAEHREN. Pas 430 logements, mais 330. 2025, 10 ans. $330 \times 10 = 3\,300$. Je prends le paramètre de l'INSEE pour la densité de la population par logement qui est de 1,8. $3\,300 \times 1,8 = 5\,900$ habitants. Nous sommes aujourd'hui à 69 500 habitants + 5 900 habitants, nous sommes aux 75 000, il n'y a aucune exagération. C'est l'application pratique de base sur la référence, non de 430 logements, mais de 330 logements.

Concernant la question posée par Mme VALENTIN, je dirais que les choses se présentent plutôt bien puisqu'il n'y a plus un seul amateur, mais plusieurs. Pourtant, la procédure est longue et si je vous avais suggéré au dernier Conseil de prendre une décision pour l'expropriation, c'est pour accélérer la manœuvre pour que les actuels propriétaires ne s'enferment pas dans des délais inconsidérés pour laisser venir. Nous sommes conscients que ce quartier de quelque 12 000 habitants doit pouvoir bénéficier d'une surface commerciale qui réponde à leurs besoins. Donc, les choses se présentent plutôt bien puisqu'il n'y a plus un seul amateur, mais plusieurs. En d'autres termes, sous la pression de l'expropriation, nous pensons pouvoir avancer assez rapidement.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je voudrais revenir sur le PLU. D'abord, je suis très satisfaite de ce que vous venez de dire et de la réponse

que vous venez de porter à Mme VALENTIN. C'est un vrai soulagement que les choses avancent et que vous réussissiez à les faire avancer, mais j'aurais aimé – mais peut-être que ce n'est pas dans l'air du temps – que l'on parle pour ce PLU et pour ces prochaines années de vider la ville des véhicules. À l'heure actuelle, il est vrai que les rues piétonnes sont attirantes et même si les commerçants au départ sont contre, ils ont toujours fini par se dire que ce n'était pas si mal que cela pour le commerce de centre-ville. Or, pour le moment, on continue à traverser la ville dans tous les sens ce qui porte préjudice. Pourquoi ne pas avoir adopté une position forte pour dire : « Cette fois-ci, on y va, on met les voitures à la périphérie » ? Vous avez fait construire suffisamment de silos. Et ma foi, on développe le petit transport, pas le gros transport, la petite navette, pour faire en sorte que nous prenions plaisir à aller nous promener dans ces rues où les commerçants trouveraient peut-être leur compte aussi dans cette manœuvre. Je pense notamment, par exemple, à la Place de la Cathédrale.

M. le Maire MEYER : Je pense que le sujet est épuisé pour la Place de la Cathédrale.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Voilà. Mme ANGLARET-BRICKERT, vous venez d'arriver, je ne veux pas vous faire la leçon, ce n'est pas mon rôle, je vous invite d'ailleurs à venir rejoindre le groupe de travail, nous pourrions en discuter. Vous verrez que le rôle d'un PLU n'est pas de se mêler directement de ce genre de sujet. En plus, le PLU ne concerne pas le secteur sauvegardé. C'est ainsi, c'est la loi, le centre-ville, c'est majoritairement le secteur sauvegardé, le PLU n'entre pas dans ce genre de considération. Maintenant, la place de la voiture est un vaste sujet. Bien sûr, un certain nombre de choses se sont faites déjà ces dernières années et vont se faire, le Maire vient d'évoquer la Place de la Cathédrale. Aujourd'hui, notre stratégie est de ceinturer l'ensemble du centre-ville de parkings souvent souterrains. En venant du sud, on tombe sur le parking Rapp, la première heure est gratuite. En venant du nord, on tombe sur le parking Lacarre qui est gratuit. En bas, on a 3 heures de gratuité. En venant de l'est, on tombe sur Saint-Josse, la première heure est gratuite et on va – nous l'espérons – construire un nouveau parking. Donc, les personnes qui ne veulent pas rentrer en voiture au centre-ville ont de nombreuses possibilités. Je parle aussi du parking de la Mairie où on est en plein cœur de ville en sortant et où la première heure est gratuite. Les 2 heures coûtent 2 euros, ce n'est pas ce qui pose réellement un problème. Nous avons déjà mené cette stratégie. De là, à aller de manière aussi brutale et tout de suite vers le fait de sortir l'ensemble des voitures, il faut y aller progressivement et en collaboration avec les riverains et les commerçants. Il ne faut pas l'imposer de manière abrupte, il faut le faire en collaboration avec les uns et les autres et progresser. Un exemple, la

rue des Remparts, les commerçants nous ont demandé de la piétonniser, c'était leur souhait, nous les avons consultés, ils se sont très majoritairement exprimés pour la piétonnisation. Nous l'avons piétonnisée. Il faut le faire avec les gens, pas contre, pas de manière abrupte.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je n'ai pas dit l'inverse.

M. le Maire MEYER : Bien, merci pour cet échange. Comme cela vient d'être rappelé, le rapport n'est pas soumis à vote aujourd'hui, mais devait servir de base à une discussion très élargie, ce qui s'est passé pendant près d'une demi-heure.

Je remercie la rapporteure du projet. Nous continuons avec le débat sur les orientations du futur Règlement Local de Publicité.